

Obligations de contrôle pour les fournisseurs externes

Gestion des données

Domaine du contrôle	Intitulé du contrôle	Description du contrôle	Raisons de l'importance
Gestion des métadonnées	Identification des éléments de données essentielles	Le fournisseur/sous-traitant doit se référer à la notion d'élément de données essentielles (« EDE »), qui est définie dans le document intitulé « Annexe A - Définitions des EDE et caractéristiques concernant la qualité des données », doit être en mesure d'identifier les données essentielles qui sont créées (incluant les données que Barclays juge essentielles), et doit en informer Barclays.	Ce contrôle est nécessaire à l'identification des éléments de données essentielles (EDE) et à la définition de métadonnées commerciales sur la base de ces EDE afin d'assurer une gestion et une utilisation efficaces des données au sein de Barclays. Il est important que le fournisseur/sous-traitant et Barclays soient en mesure d'identifier conjointement ces EDE, le cas échéant.
Domaine du contrôle	Intitulé du contrôle	Description du contrôle	Raisons de l'importance
Lignage des données	Déterminer le lignage des données pour mettre en place des contrôles de qualité des données, de la source à la destination.	Le fournisseur/sous-traitant doit comprendre le flux intégral des données pour en déterminer le lignage de la source à la destination, et permettre la mise en place de contrôles de qualité des données appropriés.	Pour identifier les contrôles appropriés requis pour les données, le fournisseur/sous-traitant doit comprendre d'où proviennent les données et où elles vont.

Domaine du contrôle	Intitulé du contrôle	Description du contrôle	Raisons de l'importance
Qualité des données	<p>Contrôles de la qualité des données et/ou documentation-cadre sur les mesures en cause</p> <p>Champ d'application des caractéristiques de la qualité des données</p> <p>Contrôles de la qualité des données et/ou déclaration et correction des mesures</p>	<p>Les contrôles et les mesures concernant la qualité des données, pour en surveiller l'efficacité, doivent être définis, documentés et mis en œuvre en observant une granularité appropriée. Le cadre dans lequel les contrôles sont effectués et les mesures interviennent doit être documenté et révisé une fois par an.</p> <p>Les contrôles/mesures préventifs et/ou de repérage concernant la qualité des données doivent être définis, approuvés et mis en œuvre de manière appropriée par un propriétaire reconnu des données de l'organisation du fournisseur/sous-traitant. Ces contrôles doivent tenir compte de la qualité des données en considérant, le cas échéant, une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exhaustivité • Uniformité • Précision • Opportunité • Duplication (caractère unique) • Conformité • Couverture <p>Chaque EDE doit avoir au moins un contrôle pour chacune des caractéristiques suivantes : l'exhaustivité, l'opportunité et la précision. Pour consulter la définition des caractéristiques mentionnées ci-dessus, veuillez vous référer au document « Annexe A - Définitions des EDE & Caractéristiques concernant la Qualité des Données ».</p> <p>Les contrôles et/ou les mesures concernant la qualité des données doivent être surveillés, déclarés et encadrés. Toutes les exceptions ayant un impact sur les services/données de Barclays seront considérées comme des questions à régler et, de ce fait, doivent être immédiatement déclarées à Barclays, dans un délai raisonnable, avec un plan de correction, étant précisé que les progrès des mesures de correction sont suivis à l'aide de la structure de gouvernance du fournisseur/sous-traitant.</p>	<p>Si ces exigences ne sont pas respectées, Barclays risque alors de recevoir et/ou de distribuer des données n'ayant pas la qualité requise, et cette situation peut entraîner une sanction légale et réglementaire, une atteinte à la réputation, et une perte et/ou une interruption des activités.</p>

Données de référence	Utilisation de données de référence correspondant aux normes du secteur	<p>Lorsqu'il transmet des données à Barclays, le fournisseur/sous-traitant doit définir avec Barclays les sources des données de référence normalisées et des taxonomies, sauf si les données de référence (1) proviennent d'une norme internationale reconnue, auquel cas cette norme doit être acceptée par écrit par Barclays, ou (2) proviennent de la liste préapprouvée ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les codes de pays (ISO 3166) • les codes de devises (ISO 4217) • la classification industrielle standard britannique des activités économiques (UKSIC) • la classification industrielle standard (SIC) • le système de classification industrielle nord-américain (NAICS) • la nomenclature des Activités Économiques dans la Communauté Européenne (NACE) • la nomenclature des unités territoriales prévue à des fins statistiques (NUTS) • la Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (Swift) • l'organisation du trafic aérien (ATO) <p>le Code d'identification du marché ISO10383 (MIC)</p>	Son but est de promouvoir la normalisation et l'uniformité de toutes les données de Barclays et ce, qu'elles soient hébergées en interne ou en externe.
----------------------	---	--	---

Domaine du contrôle	Intitulé du contrôle	Description du contrôle	Raisons de l'importance
Architecture des données	Préservation de l'intégrité des données	Si le fournisseur/sous-traitant détient des données pour le compte de Barclays (qu'elles soient fournies par Barclays ou fournies à Barclays), il doit alors s'assurer que les données seront protégées contre la perte ou la corruption et qu'elles seront rapprochées à une fréquence convenue (au moins une fois par mois) afin que les données restent précises et complètes au fil du temps.	Le but est de veiller à ce que les données demeurent précises et complètes.
	Informations de contrôle permettant le rapprochement	Lorsque le fournisseur/sous-traitant fournit des données à Barclays, il doit fournir des informations de contrôle pour permettre le rapprochement de ces données à leur réception par Barclays.	Le but est de garantir la réception de données précises et complètes
	Mise à disposition des données hébergées en externe	Le fournisseur/sous-traitant doit replacer dans l'environnement Barclays les données dont il assure la garde ou la tenue au nom de Barclays afin de faciliter une éventuelle analyse réglementaire, du risque ou commerciale.	Les données doivent être mises à la disposition de Barclays pour permettre l'identification des impacts réglementaires ou du risque et des situations similaires dans le respect des SLA énoncés dans tout contrat Barclays applicable.
	Rétablissement à un point connu dans le temps	Le fournisseur/sous-traitant doit s'assurer que ses services sont conçus pour se rétablir à un moment donné pour lequel il existe des données précises et cohérentes.	Le but est de veiller à ce que l'intégrité des données soit préservée et que le processus de rétablissement ne rétablisse pas le scénario de défaillance. L'objectif de point de rétablissement prévoit une perte de données mais, dans les faits, il est impératif de récupérer les données.

Domaine du contrôle	Intitulé du contrôle	Description du contrôle	Raisons de l'importance
Sources de données faisant autorité	Appui du fournisseur/sous-traitant aux activités en vue d'une évaluation de la source fiable	<p>S'agissant des applications fournies par le fournisseur/sous-traitant et gérées par Barclays, le fournisseur/sous-traitant doit apporter un appui aux activités menées par Barclays en vue d'une évaluation de la source fiable.</p> <p>Les applications tierces, qui ne sont pas gérées par Barclays, échappent au champ d'application de l'évaluation de la source fiable, mais les fournisseurs/sous-traitants doivent respecter la partie restante des obligations de contrôle du fournisseur, et veiller à ce que ces applications puissent être considérées comme des sources de données fiables.</p>	Il est important d'identifier et de présenter les sources de données faisant autorité (ADS) ainsi que les règles d'obtention de ces ADS. Le fournisseur/sous-traitant doit évaluer les sources de données fiables.

Annexe A : Glossaire

Définitions des EDE & caractéristiques concernant la Qualité des Données

Élément de données essentielles

Une unité conceptuelle de données jugée essentielle a été définie par Barclays, dont le but et le sens sont dénués d'ambiguïté, soumise aux normes sur la gestion des données et incluant ce qui suit :

- les noms, les définitions, la propriété de l'élément de données essentielles ;
- les données personnelles
- des signalements réglementaires (si nécessaire)
- les sources de données faisant autorité
- les procédures de gestion, d'intégration et de publication du contenu des métadonnées

Définitions des applications gérées par un tiers et/ou n'étant pas gérées

Applications tierces gérées par Barclays : elles sont développées et/ou hébergées par un prestataire, tandis que les données sont gérées par Barclays (la situation est déclarée sur ServiceFirst, le système interne de Barclays)

Applications tierces non gérées par Barclays : développées et hébergées par un prestataire, qui assure la gestion des données (il se peut que la situation ne soit pas déclarée sur ServiceFirst, le système interne de Barclays).

Définitions

Définitions des EDE & caractéristiques concernant la Qualité des Données	Précision	Désigne la mesure dans laquelle une donnée présente correctement la réalité à un moment donné.
	Exhaustivité	Désigne la mesure dans laquelle les champs obligatoires sont remplis par des données (si aucune valeur n'est indiquée dans un champ ou si aucune information n'est indiquée alors qu'une valeur devrait être précisée, l'ensemble de données est incomplet).
	Conformité	Désigne la mesure dans laquelle les données respectent les normes sur la qualité des données qui ont été prévues par un Élément de données essentielles et incluant le format et l'utilisation des valeurs admissibles sur les données de référence.
	Uniformité	Désigne la mesure dans laquelle un ensemble de données correspond à un autre.
	Couverture	Désigne la mesure dans laquelle un ensemble de données inclut un champ d'application des données correspondant au but pour lequel il est prévu.
	Duplication (caractère unique)	Désigne la mesure dans laquelle plusieurs Éléments de données essentielles existent au sein d'un ensemble particulier de données.
	Opportunité	Désigne la mesure dans laquelle les données ont été fournies dans les délais convenus, et celle dans laquelle les données sont à jour et conformes aux exigences d'utilisation.
	Contrôle de la qualité des données	Action visant à appliquer les règles de qualité des données par le biais d'un système ou d'un processus afin d'identifier, de prévenir ou d'atténuer les exceptions à la qualité des données. Ce procédé peut être automatique ou manuel.
	Mesure de la qualité des données	Une mesure de la qualité des données est un indicateur quantitatif par rapport à une ou plusieurs dimensions de la qualité des données et/ou un objectif prédéfini utilisé pour déterminer si les données sont adaptées à l'objectif.